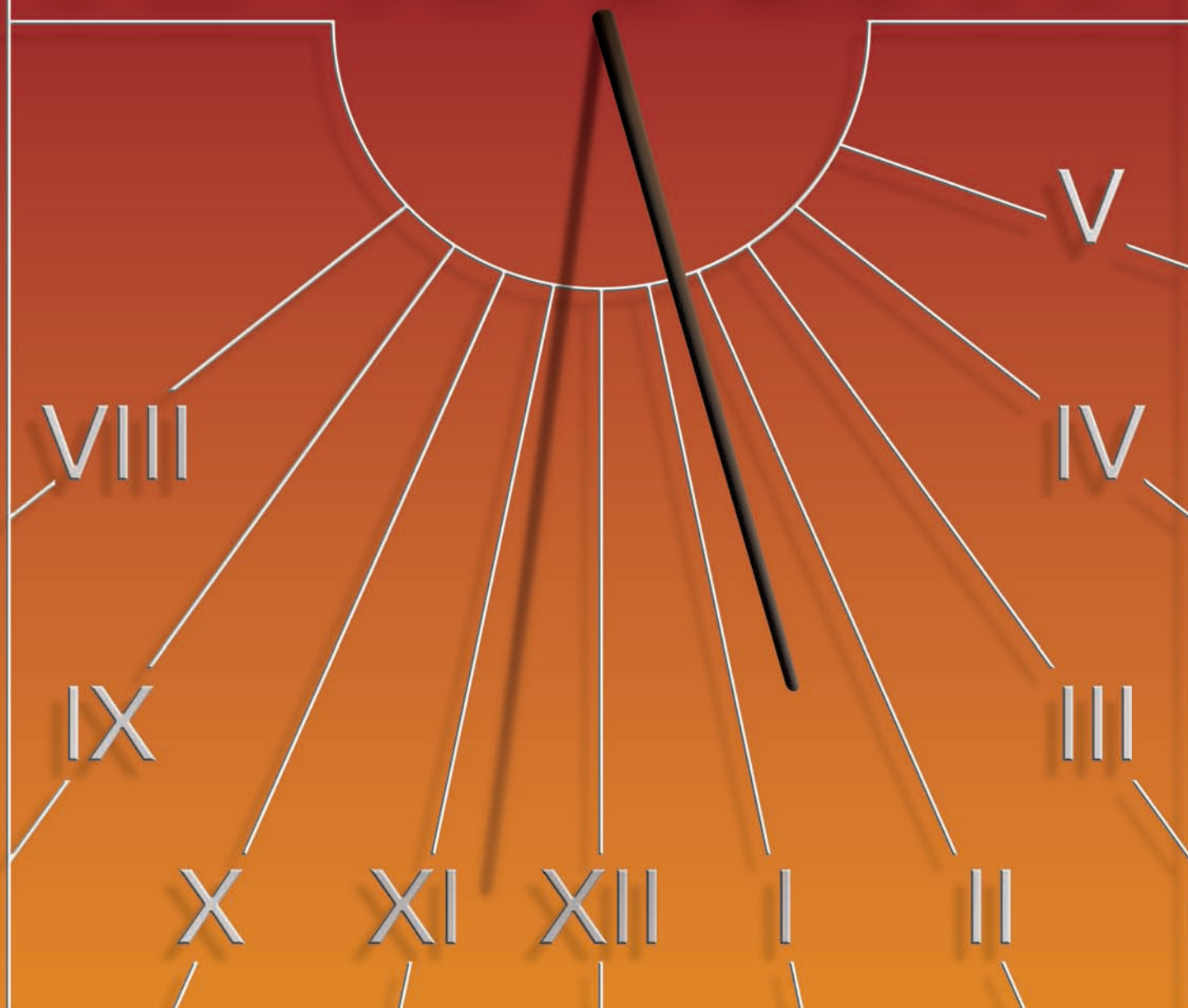


Souscrivez au fonds à risques,
le Fonds d'Investissement de Proximité

FIP APL 2011



Participez indirectement au développement économique régional
et défiscalisez 22 % de votre souscription.

La contrepartie de ces avantages est une prise de risque en capital
et une durée de blocage des avoirs de 8 ans pouvant aller
jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de Gestion.

LE FIP APL 2011

Participez indirectement au développement économique régional et diversifiez votre patrimoine en souscrivant au FIP APL 2011 qui investira dans des PME dynamiques sélectionnées par une équipe de professionnels expérimentés. **La contrepartie de ce placement est une prise de risque en capital.**

FIP APL 2011 deviendra actionnaire de PME* régionales dont les critères de sélection sont la rentabilité et la maturité de l'entreprise, à l'occasion de leur transmission (buy out) ou de leur développement, sans privilégier de secteur d'activité particulier.

* Les PME sont des petites et moyennes entreprises entrant dans la définition du quota d'investissement réglementaire des FIP visée à l'article L214-41-1 du Code Monétaire et Financier, exerçant principalement leurs activités dans les régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes Côte d'Azur.

Une partie — au minimum 20 % de l'actif du FIP APL 2011 — sera composée d'entreprises de moins de huit ans d'âge.

iXO PRIVATE EQUITY

La sélection des entreprises sera effectuée par l'équipe de gestion, composée de professionnels très expérimentés et qui gère les 14 fonds d'iXO PRIVATE EQUITY d'un montant total de 240 M€*.

Implantée dans le Sud de la France, iXO PRIVATE EQUITY bénéficie d'un réseau privilégié de contacts régionaux et d'une connaissance approfondie du tissu industriel et technologique des PME locales.

A titre d'exemple de la qualité de la gestion de l'équipe d'iXO PRIVATE EQUITY, la performance du FIP AQUITAINE PYRÉNÉES LANGUEDOC PME CAPITAL 2004, clos le 26 juillet 2010, a été de 5,4 % l'an. Cette performance a été calculée sans prendre en compte l'avantage fiscal lors de la souscription.

Cependant, malgré la sélection rigoureuse effectuée par l'équipe de gestion, l'investissement dans les PME est par nature un investissement risqué, lié à la structure et à la taille de ces entreprises.

LES AVANTAGES FISCAUX

Profitez d'avantages fiscaux attrayants. La contrepartie de ces avantages est une prise de risque en capital et une durée de blocage des avoirs de 8 ans pouvant aller jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de Gestion.

Avantage fiscal l'année de souscription

Avec FIP APL 2011, vous bénéficierez d'une réduction de l'impôt sur le revenu l'année de souscription égale à **22 %** du montant investi dans la limite de versement de 12.000 euros pour une personne seule et de 24.000 euros pour un couple.

Avantage fiscal à la sortie

Exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux) si les parts sont conservées au moins 5 ans.

Toutefois, afin de permettre une meilleure liquidation des participations, la souscription a pour contrepartie une durée minimale de détention des parts de 8 ans, soit jusqu'au 30 décembre 2019 (pouvant être portée à 10 ans, soit jusqu'au 30 décembre 2021 sur décision de la Société de Gestion).

* Montant global total des encours gérés par iXO PRIVATE EQUITY au 30 juin 2011.

Avertissement de l'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit ans minimum pouvant aller jusqu'à dix ans maximum, soit jusqu'au 30 décembre 2021 au plus tard, sauf cas de rachats anticipés prévus par le Règlement.

Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée de détention pendant laquelle vous le détiendrez, ainsi que votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif des autres Fonds de capital investissement agréés d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et pourcentage de leur actif éligible au quota atteint au 30 avril 2011.

Fonds	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota de 60 % à la date du 30/04/2011	Date d'atteinte du quota d'investissement de 60 % en titres éligibles
Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005	2005	61,76 %	31 décembre 2007
Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2006	2006	66,35 %	30 juin 2009
Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2007	2007	61,23 %	30 juin 2010
Aquitaine Pyrénées Languedoc Développement 1	2008	64,52 %	30 juin 2010
APL FIP 2008	2008	63,38 %	30 avril 2011
APL Développement 2	2009	60,53 %	30 avril 2011
APL FIP 2009	2009	30,29 %	31 décembre 2011
iXO Développement 3	2010	16,07 %	28 mai 2012
APL FIP 2010	2010	-	31 décembre 2012
Grand Sud-Ouest Proximités	2010	-	31 décembre 2012
iXO Développement 4	2011	-	15 juin 2013

Caractéristiques de FIP APL 2011

Nature juridique du Fonds : Fonds d'Investissement de Proximité.

Période de souscription : Jusqu'au 30 août 2012.

Valeur nominale d'origine : 1 000 euros.

Durée du Fonds : 8 ans à compter de sa constitution. Cette période pourra être prolongée par la Société de Gestion pour deux périodes successives de 1 an chacune, soit au plus tard jusqu'au 30 décembre 2021.

Durée de blocage des rachats dans le Fonds : Pas de rachat possible pendant une période égale à la durée de vie du Fonds (soit 8 ans pouvant aller jusqu'à 10 ans), hors conditions spécifiées dans le règlement, soit au plus tard jusqu'au 30 décembre 2021.

Avantage fiscal à l'entrée : Réduction immédiate d'impôt sur le revenu de 22% du montant de la souscription, hors droits d'entrée, dans la limite de 12.000 euros pour une personne seule et de 24.000 euros pour un couple.

Avantage fiscal à la sortie : Exonération des revenus et plus-values (hors prélèvements sociaux, CSG, CRDS).

Société de Gestion : iXO PRIVATE EQUITY – 18, place Dupuy – BP 18008 – 31080 Toulouse Cedex 6 – Site : www.ixope.fr

Dépositaire : BFCM

Frais de commercialisation, de placement et de gestion

Répartition des taux de frais annuel moyen (TFAM) maximum gestionnaire et distributeur par catégorie agrégé de frais :		
CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum calculé sur 10 ans	Dont TFAM distributeur maximum calculé sur 8 ans
Droit d'entrée et de sortie	0,476 %	0,476 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,438 %	0,986 %
Frais de constitution	0,095 %	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, suivi et cession des participations	0,190 %	-
Frais de gestion indirects	0,038 %	-
Total	4,238 %	1,462 %

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier,
- et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée).